

COMMUNE DE SEMOUSSAC

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, d'après convocations rédigées le 1^{er} juin 2026, sous la présidence de Monsieur Marc BERTRAND, maire.

Étaient présents : BERTRAND Marc, DAVID Béatrice, DUMAS Anthony, GAUVIN Emmanuel, COUTANCIN Cindy, PRINCE Frédéric, ROY Guillaume, CARLIER Paméla, NAVEAU Laura, PETITJEAN Sylvain.

Était absente excusée : LAMOTHE Estelle pouvoir à CARLIER Paméla

A été élue comme secrétaire de séance : CARLIER Paméla

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 mai 2026.
 - Motion contre le projet éolien à Consac.
 - Projet d'installation de caméras dans le Bourg : présentation des devis.
 - Pose de deux volets roulants solaire cuisine salle des fêtes.
 - Achat d'un escabeau sécurisé.
 - Compte-rendu du contrôle de l'aire de jeux.
 - Questions diverses.
- Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 5 mai 2026.

Motion contre le projet éolien à Consac.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Consac

Vu les prises de position de la commune de Consac exprimant son opposition à ce projet.

Considérant que ce projet est susceptible de porter atteinte aux paysages, au cadre de vie du territoire ainsi qu'à l'attractivité touristique du secteur

Considérant les inquiétudes exprimées par les élus locaux concernant les impacts environnementaux (biodiversité, nuisances sonores et sanitaires, artificialisation des sols ainsi que la dévaluation de l'immobilier)

Considérant la proximité géographique du projet et le risque des effets potentiels sur le territoire

Considérant que l'implantation d'éoliennes impacterait fortement tous les sites classés alentours (églises, sites archéologiques)

Considérant la nécessité de respecter la volonté des collectivités directement concernées par les projets d'aménagements de leur territoire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- D'apporter son soutien à la commune de Consac dans son opposition au projet éolien
- D'émettre un avis défavorable à ce projet et à toute servitude y afférant dans le cadre des procédures de consultation en cours
- De demander aux autorités compétentes de tenir compte de la position des collectivités locales concernées,
- De solliciter une prise en considération approfondie des impacts environnementaux, paysagers et sanitaires,
- De donner à l'unanimité un avis totalement défavorable au projet du parc éolien sur la commune de Consac et toute servitude y afférant.

Projet d'installation de caméras dans le Bourg : présentation des devis.

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la réunion et comme il s'y était engagé, il a demandé des devis à trois entreprises pour l'installation de quatre caméras de vidéosurveillance dans le Bourg.

Il donne les résultats de la consultation.

DIGITe : 21 931 € HT

INNOKAP : 16 699 € HT (même fournisseur que la piscine de Mirambeau).

ATRS : 19 420.61 € HT

Monsieur le Maire explique que ces installations de caméras peuvent bénéficier de subventions dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (50 % du montant) et de la DETR (de 30 à 50 %)

Si la commune bénéficie de la première subvention le taux de DETR sera réduit à 30 % pour ne pas

dépasser les 80% de subventions.

Certains membres du Conseil Municipal estiment que la commune n'est pas réellement touchée par la délinquance ou le vandalisme et s'interrogent sur la pertinence d'une telle installation.

Après débat, cette question est passée au vote.

Après en avoir délibéré, (6 voix contre et 5 voix pour) le Conseil Municipal décide :

- De ne pas faire installer les quatre caméras dans le Bourg de la commune.

Un membre de l'assemblée indique que la caméra qui devrait être disposée à l'entrée du bourg disposant d'un lecteur de plaque d'immatriculation serait très utile car il y a un arrêt de bus à cet endroit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De faire refaire un devis pour l'installation d'une caméra avec lecteur de plaque d'immatriculation à l'entrée du Bourg et sur le parking.

Pose de deux volets roulants solaire cuisine salle des fêtes.

Monsieur le Maire indique que les conditions pour faire la cuisine dans la salle des fêtes ne sont pas optimales l'été.

En effet, le soleil donne directement à l'intérieur et la chaleur dans la pièce est importante.

Il propose de demander des devis pour l'installation de deux volets roulants solaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à demander des devis pour la pose de deux volets roulants solaires à la cuisine de la salle des fêtes.

Achat d'un escabeau sécurisé.

Afin que l'agent des services technique puisse travailler en hauteur en toute sécurité, le Maire propose d'acheter un escabeau sécurisé de 7marches avec garde-corps et plateforme de travail.

Il donne lecture des devis reçus :

SEMIO : 1 580.46 € HT

UGAP : 1 562.31 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer le devis de l'UGAP pour l'achat d'un escabeau sécurisé.

Compte-rendu du contrôle de l'aire de jeux.

Le Maire indique que, comme prévu, la société DEKRA est venue faire un contrôle ponctuel de l'aire de jeux.

Le contrôleur a fait parvenir son rapport, il n'y a pas de gros désordres constatés.

Les buts et la tyrolienne sont dans les normes ils ont été testés il n'y a rien à craindre.

Seules les plaques de marquage avec la date de fabrication et le fournisseur du jeu sont manquantes sur les jeux achetés à la société AGORA.

Le vendeur a été contacté, il s'est rendu sur place et se charge de demander ces plaques ainsi que quelques embouts manquants à son fournisseur.

Questions diverses :

- Le Maire indique que le plan communal de sauvegarde a été revu à la suite des élections, les noms des responsables et les secteurs avec la liste des habitants ont été changés ce document sera envoyé par mail aux conseillers municipaux.
- Le Maire explique que Laurent HERAUD sera détaché les 7 et 8 juillet pour des petits travaux au SIVOS.
- La commission ornement se réunira le mardi 9 juin à 18 h 30 pour le choix des guirlandes de Noël et les décorations sur les lampadaires.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close

La séance est levée à 22 heures 10.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Rappel des délibérations prises au cours de la séance du 5 juin 2026 : 2026JUN02, 2026JUN03, 2026JUN04, 2026JUN05

Membres présents :

Noms	Prénoms	Fonctions	Signatures
BERTRAND	Marc	Maire	
DUMAS	Anthony	1 ^{er} adjoint	
DAVID	Béatrice	2 ^e adjointe	
ROY	Guillaume	3 ^{ème} adjoint	
PRINCE	Frédéric	Conseiller municipal	
GAUVIN	Emmanuel	Conseiller municipal	
PETITJEAN	Sylvain	Conseiller municipal	
COUTANCIN	Cindy	Conseillère municipale	
NAVEAU	Laura	Conseillère municipale	
CARLIER	Pamela	Conseillère municipale	
LAMOTHE	Estelle	Conseillère municipale	Absente excusée